



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Instruments de musique

Question écrite n° 36600

Texte de la question

M Philippe Vasseur attire l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur l'avenir du basson français ainsi que des musiciens professionnels ou amateurs qui le jouent. En effet, en cette année 1988, année du patrimoine, le basson français est menacé par son concurrent le « basson allemand ». En effet, de récents concours de recrutement afin de pourvoir à des postes de basson dans les opéras de Nice et de Lyon précisaient dans leur règlement que les concours étaient réservés aux instrumentistes jouant le système allemand. Par ailleurs, l'administration du futur Opéra de la Bastille aurait annoncé son intention de n'utiliser que des « bassons allemands ». C'est faire peu de cas des bassonistes actuellement en poste à l'Opéra dont la plupart sont titulaires de plusieurs prix internationaux. Enfin, l'ensemble de notre système pédagogique se développe à partir du « basson français » dont l'enseignement est dispensé dans les écoles de musique municipales, nationales, conservatoires nationaux de région, conservatoires nationaux supérieurs de Lyon et de Paris. Si les précédents de Nice et de Lyon se renouvelaient, il lui demande ce que deviendraient les bassonistes français et quelle serait alors la valeur d'un diplôme d'État ne permettant pas de se présenter à un concours en France. Si cet état de fait devait se poursuivre, il est à noter que tous les instruments appartenant aux conservatoires comme aux particuliers devraient être tous remplacés par des instruments d'importation. Il est clair que tout un secteur de la lutherie française disparaîtrait. Aussi, il lui demande de prendre des mesures pour garantir la pérennité de cet élément du patrimoine national.

Données clés

Auteur : [M. Vasseur Philippe](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36600

Rubrique : Musique

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1988, page 654